

DU REGISTRE DE DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 23  
Présents : 19  
Votants : 22

**L'an deux mille quinze, le sept septembre, vingt heures,** le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian MORIN, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2015

Présents : Mmes BARRAQUAND Angélique, BOUVIER Danielle, MM DUC MAUGE Michel, ESCOFFIER Marcel, Mme EYNARD Edith, MM FERLIN Damien, GERBOUD Franck, GONTIER Hervé, GUEUNDJIAN Philippe, Mmes GUIRIMAND Marie-Odile, LEBON Ludivine, MM. LAFOREST Jean-Daniel, MILESI Pascal, Mme MILLAR Armelle, M. MORIN Christian, Mmes PERROT Tiffany, TABUTEAU Vincenzina, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle.

Absents excusés : MM. CHINCHILLA Pedro, HAINZELIN Pierre (procuration à Marie-Odile GUIRIMAND), RAMBAUD Guy (procuration Christian MORIN), Mme TEZIER Evelyne (procuration à Marcel ESCOFFIER).

N°47

**OBJET :**  
**Tarif périscolaire matin**  
**au 1<sup>er</sup> septembre 2015**

Madame Mauricette VALLET a été élue secrétaire.

La CAF ayant modifié les tranches de quotient familial, il convient d'actualiser la grille du tarif périscolaire matin.

Le conseil municipal,  
Après délibération,  
A l'unanimité,

**FIXE** comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, le tarif du périscolaire matin du restaurant à facturer aux familles :

**Délibération affichée le**  
**8 septembre 2015**

Tranches QF	Elèves Saint-Jeannais	Elèves communes Extérieures
De 0 à 359	0.30 €	1.70 €
De 360 à 564	0.50 €	1.70€
De 565 à 700	0.70 €	1.70 €
De 701 à 800	0.85 €	1.70 €
De 801 à 950	1.05 €	1.70 €
De 951 à 1100	1.25 €	1.70 €
De 1101 à 1250	1.45 €	1.70 €
De 1251 à 1350	1.60 €	1.70 €
Plus de 1350	1.60 €	1.70 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212603070-20150907-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2015

Pour Extrait Conforme  
Le Maire :

